Compte-rendu de la Formation Spécialisée (FS) du 12 avril 2023

Le premier CSAL FS s'est tenu ce jour. De nouvelles personnes y ont assisté :
Madame Elisabeth Romero animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP)
Monsieur Jean-Claude Perrisset inspecteur santé sécurité au travail (ISST)
A cette occasion, la présidente propose un tour de table pour que tous les participants se présentent.

Avant de démarrer la séance et toujours dans l'attente du règlement intérieur, la CGT est désignée secrétaire temporaire de la formation spécialisée (FS).

Cette organisation donne également lecture d'une liminaire dans laquelle il est question des emplois CID particulièrement celle de la Marne, la prime des ateliers finition et rappelle quelques points et travaux évoqués et validés lors d'instances précédentes et dont on n'a pas toujours pas vu la trace.

L'administration apporte quelques éléments de réponse :
Pour l'emploi des contractuels, oui en effet, toutes les listes complémentaires ont été appelées. C'est vrai pour le concours général, mais pas pour l'informatique où il y a peu de candidats et qui ne correspondent pas au niveau attendu. Un détachement est prioritaire sur contractuel dont le contrat de 3 ans peut éventuellement être prolongé à 6 ans
Les offres de détachements sont publiés sur le site « la place de l'emploi public » (salon en octobre 2022). On y trouve les dernières fiches pour l'ESI de Châlons en Champagne pour la mission architecture, 3 autres fiches pour la partie DEVOPS à paraître
Même s'il n'y a pas eu encore déplacement physique, la CID de la Marne (51) travaille très bien avec celle des Ardennes (08). Oui la charge de travail sera importante au mois de septembre avec un centre de contact pro qui ouvre dans chacun des départements, mais nous serons au rendez-vous selon la responsable de l'ESI de Châlons. L'idée est également de prendre un apprenti pour la CID 08. Les congés de l'été sont planifiés pour que le travail puisse se faire.
La CFTC fait remarquer qu'il ne faut pas perdre de vue les PAU qui ne sont pas encore en poste. Oui mais encore faut-il qu'ils demandent leur mutation car souvent ils préfèrent trouver un poste dans les CID excentrées plus proche de leur lieu de vie.
Les OS rappellent la demande de création d'un concours C ouB PAU.
Concernant les travaux, oui en effet, beaucoup reste à faire, et il faudrait faire un tableau pour tout lister et avoir une visibilité dans ce qui est fait ou reste à faire.

Point 1. Approbation du procès-verbal du CHSCT du 6 septembre 2022
Contrairement à ce qui est écrit, les liminaires ne sont pas jointes au compte-rendu.
Quelques autres points sont relevés et seront corrigés.
Du matériel de bureau pour les télétravailleurs ne peut être mis à disposition que sur prescription médicale ou RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés)
Le compte-rendu a été adopté par 3 votes et 1 abstention en raison de l'absence de cette OS lors du CHSCT.

Point 2. Présentation de la nouvelle organisation de la mise en œuvre de la politique ministérielle de prévention
En préambule, l'ISST tient à préciser le circuit financier.
Solidaires demande quelques explications quant à cette nouvelle organisation.
Si Madame Roméro a précédemment été animatrice des CHSCT des DRFiP, Douanes et de l'INSEE, pour les DISI cet exercice est nouveau. Il s'agit d'une nouvelle politique ministérielle pour assurer le suivi des crédits, les mutualiser (formations communes avec d'autres directions), , animer le réseau des assistants de prévention dans le domaine santé sécurité au travail (SST).
Dans toutes les autres directions, ce sont les APMP qui proposent les les formations et les formateurs les mieux adaptés à partir d'un catalogue.
La président dit que la DISI Grand Est a l'habitude de gérer ses formations, mais bien sûr que la mutualisation est une bonne chose. Attention à tenir compte des spécificités de chaque établissement pour l'organisation des formations ; (campagne DPR ;..)
L'APMP travaille en binôme avec l'ISST. C'est elle qui gère le budget (enveloppe locale et régionale) et conseille les directions, alors que l'ISST gère le programme 218 du secrétariat général essentiellement destiné à la prévention.
Solidaires souhaite savoir si les formations de la Marne sont bloquées au niveau de l'ISST ou APMP et pourquoi ?
Il y a possibilité de les réorganiser (extincteurs, évacuation…) qui auront lieu au plus près du lieu de travail. L'ISST se rendra à Reims pour définir d'un calendrier.

Point 3. Présentation de la note 2023 d'orientations ministérielles en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Le dialogue social est rénové avec mise en place CSA (Comité Social de l'Administration ex : CTL) et Formations spécialisés (FS ex CHSCT). L'articulation se fait entre les deux instances et la FS a un rôle de prévention axé sur la prévention.
Le règlement intérieur est toujours aux abonnés absents.
Un réseau important est mis en place avec le médecin du travail, l'APMP, l'assistant de prévention.
La dotation globale 2023 est égale à celle de 2022, répartitie en 3 enveloppes : 1 locale pour mise en œuvre du plan annuel de prévention (PAP), l'aménagement poste de travail et la formation.

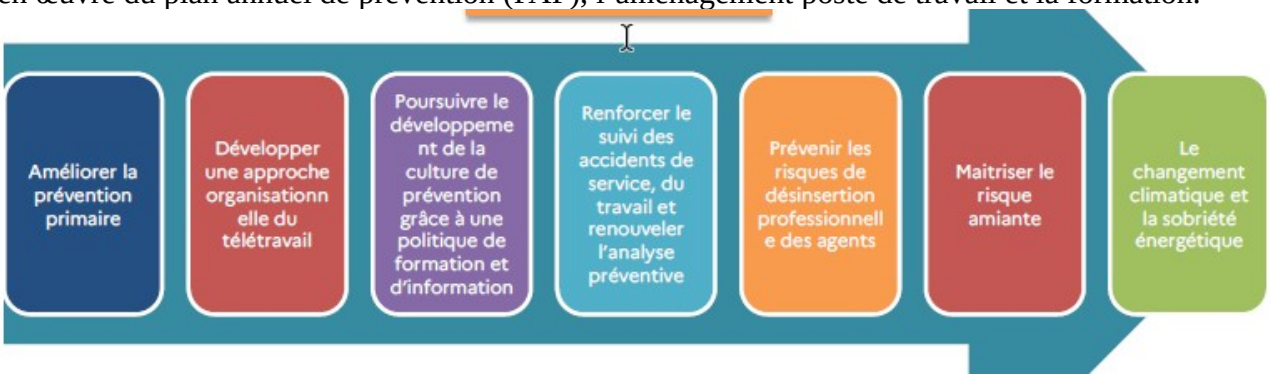

Les orientations 2023 reposent sur les 7 leviers ci-dessous.

Une OS s'interroge sur la mise en place de ces leviers. Où veut-on en arriver avec cette analyse du télétravail? Cela a déjà été discuté.
L'ISST propose de plutôt de poser la question autrement, qu'a apporté le télétravail ? (évacuations, collectif de travail…).
Il n'est pas obligatoire de traiter le 7 leviers sauf le dernier qui concerne tout le monde.
Solidaires se demande ce qu'on entend par santé mentale : ce sujet est très intéressant mais très particulier. Il ne s'agit ni plus ni mois que de risques psycho sociaux.
Solidaires tient également à savoir si beaucoup de collègues étaient concernés par la désertion professionnelle et comment se faisait l'accompagnement.
Une personne absente 3 mois minimum doit être accompagnée, discuter de l'aménagement de poste par le médecin de travail, les ressources humaines, les services sociaus et le cadre de proximité.
Solidaires demande si les veilleurs de nuit peuvent bénéficier de la formation habilitation électrique BS BR.

Point 4. Bilan budgétaire 2022 du CHSCT et bilan des formations
Aucune dépense handicap n'a été engagée sur ce budget. Par contre, certains aménagements ont été financés par le fond national au handicap.
2022 : pour poste de travail adapté
2023 : fauteuil adapté au handicap et achat d'un télé-agrandisseur
un peu moins de 30 000€ ont été dépensés en formation (environ 105 agents), les retards liés à la crise sanitaire ont été rattrapés pour les formations obligatoires. ;
Solidaires aimerait savoir si les nouveaux arrivants qui sont amenés à se déplacer ont bénéficié de la formation risque routier. Un bilan sera fait à ce sujet ;
Un stage de risque pour le déplacement à vélo pourrait être remis en place
la présidente propose de convoquer un groupe de travail pour faire le point sur les dépenses faites et celles à venir.
Solidaires demande pourquoi le CDAS n'a pas été sollicité pour l'achat du réfrigérateur pour Reims.
En effet, la présidente admet que le CDAS n'est pas suffisamment sollicité et qu'il faudra y penser à l'avenir pour certaines dépenses

Point 5. Présentation de la campagne DUERP et PAP 2023
Ces points ont été évoqués lors du CSAL du 5 avril, nous vous invitons à le consulter.
Solidaires en profite pour demander une mise à jour du site intranet au sujet des élus, du DUERP, relevés de décision..

Point 6. Fin du dispositif COVID agents vulnérables
Comme pour le DUERP, ce point a été traité la semaine dernière lors du CSAL.

Point 7. Présentation de l'adaptation de la prévention du risque incendie aux nouvelles organisations du travail
Il paraît nécessaire de s'adapter et de refixer les règles des risques incendie au vu des nouvelles façons de travailler (télétravail).
Il y a une obligation de l'employeur d'afficher les instructions liées aux risques, de faire des formation de sécurité incendie (extincteurs, guide et serre -file).
De nouveaux protocoles d'évacuation devront être établis avec les responsables d'ESI (choix et/ou imposition des guide et serre-file).
Solidaires précise que quand on est guide file, il faut s'assurer que toutes les issues ne soient pas obstruées. La Présidente rappelle que ce contrôle est un devoir de veille collective.
Solidaires demande qu'un maximum de personnes soient formées sur la manipulation des extincteurs et une sensibilisation des agents aux risques incendies.

Dans le cas des sites hébergés, le protocole est lié à celui de la direction hébergeante.
La Présidente est favorable à des exercices en « situation » réelle avec des pompiers parce qu'il est impossible de prévoir la réaction des personnes face au feu et au danger.
Solidaires précise qu'une alarme n'est pas audible à Reims quand les agents se trouvent sur une machine dans l'atelier. Faudrait-il ajouter un signal lumineux ?
L'ISST est en accord avec **Solidaires** et propose même l'ajout d'un signal lumineux en flash.
Avec deux evac chair à Reims, **Solidaires** demande s'il est possible de refaire une formation à leur manipulation (la dernière datant de 2017).
Une evac chair est commandée pour Strasbourg. La formation sera donnée au moment de la livraison.

Point 8. Projet d'implantation des points d'accès WIFI à l'ESI de Besançon et au siège
la MSNRL est maître d'oeuvre (MOE) pour les projets de bornes wifi au plan national (180 bornes en France).
L'objectif est d'y installer les bornes déjà déployées dans le réseau pour pouvoir les tester, reproduire les éventuels problèmes, et faire d'assistance.
Les normes de sécurité sont imposées par le services des systèmes d'information (SSI). Elles fonctionneront ponctuellement pour les besoins. Les moyens filaires continuent à être utilisés.

DISI siège : Un besoin croissant se faisant sentir dans les services, 3 bornes supplémentaires y seront déployées. Ces bornes sont payées par la dotation globale de fonctionnement.

Point 9. Point sur les accidents de service et de trajet
Trois accidents de trajet ont été recensés en 2022, dont un à Besançon : la collègue a été percutée par un véhicule à faible vitesse.
En 2023 un nouvel accident de trajet a été signalé à Reims.

La Présidente insiste sur la nécessité de communiquer au plus vite sur les accidents de travail, afin de délivrer au plus tôt les documents nécessaires pour ne pas avoir à avancer les frais médicaux.

Point 10. Point sur les fiches de signalement
Depuis septembre 2022, une nouvelle fiche de signalement (non remise à cette instance) a été remontée. Une agente de l'ESI de Strasbourg a été menacée par téléphone le 5 avril 2023.
Cette agente a été reçue par son chef de service et la Direction.
La Direction pense qu'il est important que les agents ne restent pas seuls dans ce genre de situation.
Solidaires demande s'il est possible de porter plainte dans ce cas.
L'ISST répond que oui on peut porter plainte, mais cette plainte est rarement suivie par le Procureur.
En revanche le dépôt d'une main courante serait plus utile.
La présidente précise qu'il vaut mieux que l'agent soit en charge par la DISI et être informé des suites données à son problème. Un rappel à l'ordre pourra être fait en cas de nouvelle agression par la même personne.

Point 11. Examen des registres hygiène et sécurité
Quatre remontées sur les dernières instances :

- Strasbourg :
  - problème de chaudière réglé par le service transverse qui fait faire beaucoup d'économie, c'est à signaler.
  - stores sur mesure : il a été réparé. Un devis pour deux autres stores abîmés est en cours.
- Reims : le problème d'éclairage de la coursive a été réglé temporairement, mais il faut que cela soit définitivement réparé avant l'automne prochain.

Solidaires signale que l'AP ne vient jamais à Reims, malgré ses contacts réguliers avec le chef d'établissement. Son avis aurait été fort utile pour cette installation.

- Besançon : le souci de manque de papier d'hygiène doit être remonté tant qu'il perdure.

La Direction précise que l'assistant de prévention reprendra ses visites de site.

Point 12. Compte-rendu de l'exercice incendie à l'ESI de Strasbourg

Le sujet est perfectible malgré une nette amélioration de l'exercice. Deux personnes cachées aux toilettes du rez-de-chaussée et du premier n'ont pas été trouvées.
Des ajustements sont à faire au niveau des plans, d'autres exercices sont prévus, un rappel pour les serre/guide-file doit être fait.

Point 13. Questions diverses

Demandes de **Solidaires :**

- ✔ mise à jour du site intranet de la DISI Grand Est, page « les agents/conditions de vie au travail »,
- ✔ création d'une page CSA/FS avec les membres élus de ces instances
- ✔ mise à jour des relevés de décision DUERP/PAP
- ✔ et les coordonnées des acteurs de prévention (ISST, Médecin du travail, assistant social…)
- ✔ Ajouter à l'ordre du jour de la prochaine instance FS l'organisation des visites des sites (administration et OS). La Direction donne son aval.
- ✔ Rappeler le fonctionnement de la procédure pour exercer le droit d'alerte et de retrait, savoir où se trouve le registre spécial pour consigner d'un danger grave et imminent La Directrice précise l'existence d'un registre dans chaque établissement ;
- ✔ Demande la programmation calendaire des réunions FS. Celle-ci devrait nous être fournie dans les prochaines instances selon la Présidente.
- ✔ Ne serait-il pas judicieux de programmer les FS avant le CSAL ? La Présidente approuve mais il faut attendre le règlement intérieur.
- ✔ Aurons-nous des informations au sujet de la base de données sociales et du rapport social unique ? La Présidente propose de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine FS.
- ✔ Serait-il possible de numéroter les pages des documents ? Accord de la Direction.

Autres demandes

- ✔ Un mass mailing par mois pendant la crise sanitaire est-il toujours d'actualité ou peut-on en envoyer plus? l'envoi d'un seul mail mensuel par les sections syndicales locales.
- ✔ Retour par rapport aux fuites de la véranda de Reims? Réponse de la direction : « fait partie du plan triennal géré par la Centrale ».
- ✔ Quid d'un abri fumeur à Reims ? Pas de solution clé en main à proposer selon la Présidente.
- ✔ La demande de sacs à dos pour les PC portables des télétravailleurs a été prise en compte par le service Budget. Elle est toujours à l'étude.
- ✔ Le cas des accidents de travail pendant le télétravail n'est toujours pas clarifié par la centrale.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 15h50.

Les personnes ayant siégé pour Solidaires :
Anne-Marie Campos et Lydia Catalano titulaires
Maud Momo suppléante